CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.25**

**Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note des rapports annuels soumis par les Initiatives régionales Ramsar (IRR) pour 2023 conformément à la Résolution XIV.7, *Les Initiatives régionales Ramsar* ;

iii) examiner la proposition d’une nouvelle Initiative régionale Ramsar, l’initiative Danube WILDisland, dans le cadre de la Convention conformément au paragraphe 27 de la Résolution XIV.7 ; et

ii) prendre notre de la proposition d’affectation, à partir du poste D du budget administratif Ramsar 2024 « Soutien aux Initiatives régionales Ramsar » figurant dans le document SC63 Doc.9.1, d’un financement de départ en faveur des activités d’une nouvelle IRR en 2024 selon les modalités suivantes :

* 29 000 CHF à la nouvelle IRR Danube WILDisland, sous réserve de l’approbation du Comité permanent.

**Contexte**

1. À sa 14e Session (COP14, 2022), au paragraphe 1 de la Résolution XIV.7 Part A, *Les Initiatives régionales Ramsar*, la Conférence des Parties contractantes a rappelé que « les Initiatives régionales Ramsar (IRR) placées sous l’égide de la Convention sur les zones humides, comprenant des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités ainsi que des réseaux régionaux pour faciliter la coopération, ont pour vocation d’être des moyens opérationnels de fournir un appui efficace à la mise en œuvre améliorée de la Convention et de son Plan stratégique dans des régions géographiques spécifiques, par la coopération internationale volontaire relative aux questions d’intérêt commun concernant les zones humides ».

2. Conformément à la Résolution XIV.7 et de la Décision SC62-22 du Comité permanent, les 21 IRR suivantes opèrent sous l’égide de la Convention sur les zones humides jusqu’à la COP15 :

Quatre centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités :

• Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA)

• Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO)

• Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA)

• Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA)

Dix-sept réseaux visant à faciliter la coopération régionale :

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACoWet)

• Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet)

• Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet)

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW)

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet)

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens

• Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone

• Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP)

• Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA)

• Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet)

• Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet)

• Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI)

* Centre international des mangroves (CIM)

**Évolution des 21 Initiatives régionales Ramsar en 2023**

3. Au titre des *Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar en appui à la mise en œuvre de la Convention* figurant dans l’annexe 1 de la Résolution XIV.7, les IRR sont priées de présenter au Comité permanent, par l’intermédiaire du Secrétariat, des rapports annuels sur la situation financière et l’état d’avancement de l’application de leur plan de travail, en respectant le format figurant dans l’annexe 3 de ladite résolution. De même, au paragraphe 14 de la même Résolution, la Conférence des Parties contractantes « charge le Secrétariat de fournir à la COP et au Comité permanent un résumé des informations obtenues dans les rapports annuels afin d’aider ces organes dans leur examen des IRR et leurs décisions concernant le financement ».

4. Les coordinateurs des IRR ont été priés de soumettre au Secrétariat le rapport sur l’avancement du plan de travail 2023 et des travaux prévus pour 2024, y compris un aperçu de la situation financière, avant le 19 janvier 2024. Ces rapports sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/search?f%5B0%5D=bodies_and_events%3A2723&f%5B1%5D=document_type%3A2908&f%5B2%5D=search_date%3A2024&sort_bef_combine=search_api_relevance_DESC>.

5. Le Secrétariat a envoyé des courriers aux coordinateurs des IRR pour leur rappeler de soumettre leur rapport annuel et un suivi bilatéral a été mis en place avec chacun d’entre eux. Dix-sept IRR ont remis leur rapport annuel. Les IRR suivantes n’ont pas soumis leur rapport annuel dans les délais requis :

* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens (Mangrove & Coral Reefs) ; et
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet).

6. La non-présentation des rapports annuels par certaines IRR en 2024 s’est poursuivie comme les années précédentes. Les IRR qui n’ont pas remis de rapport sur chacune des cinq dernières années sont recensées dans le tableau 1 ci-dessous.

*Tableau 1 : Les Initiatives régionales Ramsar n’ayant pas remis de rapport au cours de la période 2020-2024*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Période de rapport | **2019-2020** | **2020-2021** | **2021-2022** | **2022-2023** | **2023-2024** |
| BlackSeaWet |  |  |  | X |  |
| CariWet |  |  |  |  | X |
| CREHO | X |  | X |  |  |
| Zones humides des Hautes Andes |  | X | X |  | X |
| Mangroves et des récifs coralliens |  |  |  |  | X |
| SenegalWet |  |  | X | X | X |
| WACoWet |  |  | X | X |  |

7. SenegalWet n’a pas soumis de rapport pendant trois années consécutives, et ne l’a pas fait depuis la période de référence 2021-2022, après avoir reçu la première tranche de financement de la Convention allouée à partir du budget administratif en 2021. C’est la raison pour laquelle le Secrétariat n’a pas versé la dernière tranche de financement.

8. Les IRR sont encouragées à soumettre leur rapport annuel au cours du prochain cycle de présentation de rapports, conformément à l’alinéa 12.e) de la Résolution XIV.7.

9. Le Secrétariat a examiné les rapports annuels communiqués par 17 IRR et a établi une synthèse fondée sur leurs activités en cours. Une vue d’ensemble de ces rapports figure à l’annexe 1 du présent document.

10. Il ressort de ces rapports que la plupart des IRR jouent un rôle important en permettant aux Parties contractantes membres de se réunir pour promouvoir la coopération au niveau régional :

* La plupart des IRR ont organisé au moins une réunion de coordination au cours de l’année.
* La plupart des IRR ont organisé ou contribué à des activités de CESP dans la région, notamment dans le cadre des festivités de la Journée mondiale des zones humides.
* Les IRR ont été peu nombreuses à mener des études ou des évaluations de politiques régionales sur des thématiques comme le changement climatique, les espèces envahissantes ou la gestion des Sites Ramsar.
* La plupart des IRR ont participé à des activités de collecte de fonds, par exemple en élaborant des propositions de financement ou en créant des plateformes de financement durable.

11. Les dépenses annuelles totales des IRR en 2023 sont estimées à 3,2 millions de CHF. Il s’agit d’une augmentation par rapport aux 2,7 millions de CHF en 2022[[1]](#footnote-2). Toutefois, l’augmentation est principalement due aux dépenses budgétisées pour le CIM nouvellement approuvé (1,9 million de CHF en 2023) et les dépenses des autres IRR ont globalement diminué, en particulier celles de MedWet.

12. Parmi les principales difficultés mentionnées dans les rapports figurent des ressources financières limitées et un manque de coordination imputable au système de coordination tournante.

13. Le Secrétariat encourage les IRR à multiplier les occasions de communiquer et d’apprendre les unes des autres. Il a organisé la deuxième réunion virtuelle de planification annuelle des IRR le 25 janvier 2024, donnant l’occasion aux IRR de partager leurs plans annuels et d’identifier d’éventuels domaines de coopération. La discussion thématique de cette année portait sur le renforcement des capacités.

**Propositions de nouvelles IRR**

14. Le paragraphe 27 de la Résolution XIV.7 donne instruction au Secrétariat d’ouvrir un appel à propositions pour de nouvelles IRR, qui seront approuvées par la Conférence des Parties contractantes ou par le Comité permanent au cours de la période intersessions. Le Secrétariat a envoyé aux Parties une note diplomatique (Note 2023/3) le 3 avril 2023 les invitant à soumettre avant le 30 septembre 2023 des propositions de nouvelles IRR qui seront officiellement reconnues durant la période triennale 2023-2025.

15. Le 29 septembre 2023, le Secrétariat a reçu une proposition pour la mise en place de l’initiative Danube WILDisland en tant qu’Initiative régionale Ramsar. La proposition a été évaluée par le Secrétariat en utilisant les critères de la Résolution XIV.7 et les *Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar*.

16. Le Secrétariat avait reçu dix lettres de soutien de la part des Parties contractantes au moment de la finalisation de ce document. Le résultat de l’évaluation, présenté en annexe 2 du présent document, indique que l’initiative Danube WILDisland répond aux exigences d’une IRR décrites dans les Directives opérationnelles.

17. Le Secrétariat demande que le Comité permanent, à sa 63e Réunion (SC63), examine l’IRR Danube WILDisland afin d’approuver son fonctionnement dans le cadre de la Convention.

**Attribution de fonds du budget administratif de la Convention en faveur des activités de nouvelles IRR en 2024**

18. Au paragraphe 17 de la Résolution XIV.7, la Conférence des Parties note que « les IRR ayant été approuvées comme fonctionnant dans le cadre de la Convention sont éligibles à un appui financier de départ du budget administratif de la Convention » et recommande que « cet appui financier soit fourni pour une durée de six ans au maximum, conformément aux décisions relatives aux questions budgétaires ». Au titre du paragraphe 18 de cette même Résolution, les Parties contractantes ont décidé que « le niveau d’appui financier du budget administratif de la Convention aux IRR éligibles est déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les informations soumises par les IRR au Secrétariat », et « en application des recommandations spécifiques du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ».

19. Au cours de sa 62e Réunion (SC62), le Comité permanent a approuvé l’attribution de 30 000 CHF à la SARRI pour ses activités en 2023 à partir de la ligne D du budget administratif « Soutien aux Initiatives régionales ». La SARRI n’a déclaré aucune dépense en 2023.

20. Pour 2024, la SARRI et la nouvelle proposition d’IRR Danube WILDisland, si elle est approuvée par le Comité permanent à sa 63e Réunion (SC63), sont éligibles à un soutien. La SARRI n’a pas demandé de financement supplémentaire du budget administratif de la Convention en 2024 et utilisera les 30 000 CHF reportés de 2023. L’IRR Danube WILDisland a demandé, dans le cadre de son rapport financier et de son plan de travail pour 2024, un soutien du budget administratif de la Convention de 29 000 CHF pour 2024. Les demandes de soutien du budget administratif de la Convention sont détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

*Tableau 2 : Demandes de soutien du budget administratif de la Convention (en CHF)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Dépenses 2023 (CHF)** | **Financement 2024 (CHF)** |
| Initiative régionale Ramsar | Attribution Ramsar approuvée pour 2024 | Dépenses déclarées en 2023 | Solde reporté de 2023 | Dépenses prévues/ budgétisées pour des activités en 2024 | Contribution 2024 demandée | Attribution budgétaire proposée par le Secrétariat pour 2024 |
| SARRI | 30 000  | 0  | 30 000  | 50 000  | 0  | 0 |
| IRR Danube WILDisland | N/A | N/A | N/A | 39 000 | 29 000 | 29 000 |

**Annexe 1**

**Résumé des rapports annuels communiqués par les IRR pour la période 2023-2024**

| **Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place** | **Principes énoncés dans la Résolution XIV.7** | **Budget prévu pour 2023 (en CHF, saufindication contraire)** | **Dépensesen 2023 (en CHF, sauf indication contraire)** | **Ressources financières** | **Principales activités** | **Difficultés** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre depays soutenant l’IRR** | **Cahier des charges (y compris règlement intérieur)** | **Structure et gouvernance** | **Statut/rôle du Secrétariat de la Convention** | **Gestion financière** |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 5 | Oui | Le Conseil d’administration qui est l’instance décisionnelle est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat du RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration. | Observateur | Sous la responsabilité du Secrétariat RAMCEA. Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et les règlements financiers. Le Secrétariat exécute le budget. | 130 660 | 40 416,01 | Gouvernement de l’OugandaAutres donateurs | - Accueil du Groupe de pilotage de la Convention sur les zones humides- Proposition de gestion et de restauration des tourbières élaborée avec Wetlands International.- Dialogue en ligne organisé lors du Forum sur le développement du bassin du Nil.- Visites pour le jumelage des sites Ramsar.- Matériel CESP développé et présenté lors de la COP28 de la CCNUCC.- Évaluation rapide des lacs Nakuwa et Bisina. | Changement fréquent de correspondants nationaux.Mobilisation des ressources. |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | L’organe de direction est le Conseil d’administration qui est responsable de toutes les décisions financières, administratives et opérationnelles.  | Permanent.Membre du Conseil d’administration. | Chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière. | 35 249 | 35 249 | Education First (EF),Panama Audubon Society, autres | - Mise en œuvre du projet « Assurer la sécurité de l’eau dans les forêts de montagne et les zones humides de la rivière Santa Maria ».- Mise en œuvre du projet « Gouvernance et infrastructures vertes pour atténuer les effets du changement climatique dans la baie de Parita, Panama ».- Programme de CESP destiné à des étudiants. | Mobilisation des ressources et stabilité financière.Identité juridique de l’IRR. |
| Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 18(15 parties contractantes et 3 parties non contractantes) | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWA. Le Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités ainsi que le budget et le règlement financier.  | Membre du Conseil de gestion collaborative | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier.  | 314 700 | 65 000 | Ministère de l’Environnement (République islamique d’Iran), Ramsar Municipality | - 12 webinaires en ligne- Célébration de la Journée mondiale des zones humides.- Magazine trimestriel du RRC-CWA.- 3e réunion des ONG nationales de protection des zones humides.- Travail en réseau avec les villes, organisation de réunions.- Création d’une radio sur les zones humides. | Manque de financementStatut juridique du Centre,difficultés à recevoir des fonds internationaux. |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA), 2009 | 18 | Oui | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmes. Le Directeur exécutif gère les activités courantes.  | Membre du Comité directeur | Rapport au Comité directeur | 1 021 026 | 654 210 | Ministère de l’Environnement (République de Corée), Suncheon Amore-Pacific. | - Formation de gestionnaires de zones humides (aux niveaux régional, infrarégional et national), élaboration de directives sur la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes.- Élaboration d’un guide sur l’inscription des sites Ramsar et la mise à jour.- Organisation d’une conférence du réseau WLI-Asie.- Fonds pour les zones humides RRC-EA.- Organisation d’activités liées à la Journée mondiale des zones humides en République de Corée.- Activités de CESP (site Web, magazine en ligne, réalisation d’un documentaire). | Aucune difficulté mentionnée. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables.  | 75 000 | 8 000 | Contribution volontaire de la Région Afrique | - Réunions virtuelles pour définir le plan stratégique WACoWet 2024-2033. | Manque de personnel spécialisé. |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Niger (NigerWet),2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de NigerWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, ainsi que de la situation et de la gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, ainsi que les registres et documents comptables. | Aucun | Aucun | Aucune | - Mise à jour des informations sur le site Ramsar de la plaine d’inondation du Sourou. | Mobilisation de ressources. |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW), 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) tient des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d’action.  | Apporte un soutien au Comité de coordination  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination).  | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance examine les progrès chaque année.  | Apporte un soutien au Comité de coordination.  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination). | Aucun | Aucun | Aucune | - Réunion du Comité de coordination. | Changements institutionnels récurrents.Manque de contact au sein de l’IRR. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),2009 | 14(11 Parties contractantes, 3 territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’IRR est coordonné par deux pays membres et inclut chacune des Parties contractantes membres de l’IRR, le Secrétariat Ramsar et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs).  | Membre du Comité de l’IRR, apporte un soutien.  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination). | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | Le Comité de coordination de l’IRR est dirigé par deux pays membres et comprend toutes les Parties contractantes avec le soutien du Secrétariat.  | Apporte un soutien au Comité régional.  | Comité de coordination (de précédentes allocations du Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination). | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, 2006 | 18 | Non (des informations structurelles sont disponibles sur le site Web) | Le Comité de gestion de l’EAAFP fournit des orientations générales politiques, opérationnelles et financières au Secrétariat de l’EAAFP. Une réunion du Partenariat a lieu chaque année pour superviser sa mise en œuvre. | Partenaire | Le Sous-Comité des finances de l’EAAFP fournit des avis au Secrétariat et aux partenaires sur la gestion globale des finances. Rapport à la Réunion des partenaires (MOP), responsable financier en poste.  | 741 278 | 380 000 | Municipalité d’Incheon, contributions volontaires des partenaires de l’EAAFP. | - Maintien et développement des sites du réseau de voies de migration, dont programmes de petites subventions et conseils techniques sur les sites nationaux.- Activités de CESP, dont le *Youth Think Tank* et de nombreux webinaires.- Activités de recherche, de suivi, de renforcement des connaissances, dont un recensement des oiseaux d’eau.- Renforcement des capacités à l’intention de gardes forestiers locaux.- Approches à l’échelle de voies de migration, dont appui à l’Initiative régionale de la BAD sur les voies de migration. | Réduction du personnel et du financementManque de force institutionnelle. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),1991 | 27 | Oui | L’IRR comprend : le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet ; le Réseau scientifique et technique de MedWet ; le Secrétariat MedWet. MedWet/Com est chargé de superviser la mise en œuvre de l’IRR, y compris l’approbation des documents stratégiques, du budget annuel et des rapports financiers vérifiés.  | Membre observateur permanent du Groupe de pilotage de MedWet | Le Secrétariat MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au Groupe de pilotage de MedWet et à MedWet/Com.  | 345 000(EUR) | 190 250(EUR) | Pays partenaires de MedWet, Fondation MAVA, Union européenne, Office français de la biodiversité et autres. | - Développement de la Coalition des initiatives régionales Ramsar européennes.- Essor et consolidation du réseau des gestionnaires de Sites Ramsar méditerranéens.- Impact important de la MedWet Academy avec des ateliers techniques et des formations en ligne. - Grand succès et coordination réussie de la Journée mondiale des zones humides en Méditerranée.  | Aucune difficulté mentionnée. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé des Correspondants de chaque membre. Il élit un président chargé de diriger les procédures et se réunit périodiquement.  | Contribue aux travaux du Conseil. | Exercée par le Conseil et l’institution de coordination du pays d’accueil. | 31 200(EUR) | 31 968(EUR) | Conservatoire national de la nature de la République slovaque, ministère de l’Environnement de la Tchéquie, ministère de l’Environnement de la Slovaquie, ministère de l’Agriculture de la Hongrie, UNE SCC, DANUBEPARKS Association, Wetlands International, Danube-Carpathian Programme, report de fonds de la Convention d’années précédentes | - Poursuite d’activités entamées les années précédentes.- Renforcement de la mise en réseau, coopération avec les réseaux régionaux concernés, les partenaires, le Secrétariat de la Convention des Carpates, contributions volontaires de certains ministères des pays des Carpates au budget de la CWI.- Intégration des questions relatives à la CWI et aux zones humides dans les documents et plans de la Convention des Carpates.- Examen et soumission de propositions de projets. - Développement de la Coalition européenne des Initiatives régionales Ramsar avec le soutien de la CWI.- Cours de formation international et voyage d’études sur la restauration des zones humides organisés en coopération avec le Gouvernement tchèque et le Comité Ramsar.- Exposition et concours international d’affiches EKOPLAGÁT. | Capacité de coordination de l’IRR. Gouvernance et statut juridique de l’IRR.Guerre en Ukraine. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), 2005 | 10 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision.  | Observateur permanent du Groupe de coordination.  | Le pays d’accueil fournit un appui administratif. | 2 000 | 2 000 | Norwegian Environment Agency (NEA),Faroe Islands Environment Agency  | - Réunion IRR aux îles Féroé.- Plan d’action / plan de travail en cours de discussion. | Manque de capacité des membres. |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les instances d’exécution sont : l’Organe de gestion et les groupes de travail nationaux. Les responsabilités de l’Organe de gestion comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels.  | Membre de l’organe de gestion | Assurée par le Gouvernement de l’Ukraine (aucune information détaillée). | 35 000 | 5 000 | Non mentionnées | - Création de la page Web.- Échange d’informations sur les espèces exotiques envahissantes.- Révision du plan de gestion des zones humides du delta de Kizilirmak.- Finalisation de la base de données de l’inventaire national des zones humides de Türkiye. | Aucune difficulté mentionnée.  |
| Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet), 2016 | 4 | Oui (statuts et règlement interne) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le secrétariat de l’IRR. Les responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation de l’IRR, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, ainsi que le contrôle des ressources financières.  | Aucune information détaillée  | Oui (statuts et règlement interne) | Aucun rapport | Aucun rapport | Aucun rapport  | Aucun rapport | Aucun rapport |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 7 | Oui | L’IRR est coordonnée par le Comité de coordination dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar. | Le Secrétariat Ramsar soutient l’organe de gouvernance. | Gérée par le Secrétariat Ramsar conformément aux décisions du Coordinateur de l’initiative. | 24 000 | Aucune | Budget administratif de la Convention (solde reporté d’années antérieures). | - Réunion des pays de l’IRR.- Mise en œuvre des activités du projet dans chaque pays dans le cadre du programme régional FEM-7.- Accord sur une définition de la méthode pour unifier et normaliser les activités prioritaires dans le plan d’action. | Aucune difficulté mentionnée. |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (RRI-CA), 2016 | 5 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres principaux et de six membres suppléants des pays membres.  | Observateur | Secrétaire technique de l’IRR Asie centrale (basé au CAREC)). | 49 650 | 178 715 | CARECWWF et CEPF | - Réunion de coordination RRI-CA.- Rajeunissement des écosystèmes de Tugai de la Tigrovaya Balka et de Kairakum.- Dénombrements des oiseaux d’eau et évaluation de l’état des zones humides.- Proposition d’inscription de sites d’Asie centrale sur la liste des sites Ramsar.- Mise à jour des sites Web de la RRI-CA.- Identification des donateurs potentiels.- Deux conférences sur le renforcement des capacités. | Mobilisation de ressources et renforcement institutionnel |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBRRI), 2016 | 5 | Oui | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’IRR.  | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie. | 140 000 | 96 034 | BRIDGE project (SDC) | - Réunion du comité de pilotage de l’IBRRI et atelier technique.- Élaboration de la note conceptuelle relative au FVC.- Préparation de la publication de la stratégie d’inscription des sites de l’IBRRI.- Soutien aux activités de la Journée mondiale des zones humides et de CESP. | Financement limité.Situation politique dans un pays membre. |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique australe (SARRI), 2022 | 12 | Non | En cours de discussion | À définir | En discussion avec IUCN South Africa | 30 000 | Aucune | Appui du budget administratif de la Convention | - Sélection d’une équipe de travail pour la mise en place de la gouvernance et du cadre opérationnel de la SARRI.- Signature de l’accord d’accueil avec l’UICN.- Obtention d’un appui financier et technique du Gouvernement français, avec le soutien de l’OFB, de MedWet ou de NatureXpairs. | Besoin d’un appui institutionnel pour lancer une nouvelle IRR. |
| Centre international des mangroves (CIM) | 13 | Oui | Comité permanent du CIMSous-groupe scientifique et technique du CIMUnité de support techniqueSecrétariat du CIM | Observateur | Secrétariat du CIM | 1 026 000 | 1 876 260 | NFGA, PRCGouvernement municipal de Shenzhen | - Organisation d’un atelier international sur la conservation des mangroves et la collaboration, et organisation d’un forum de haut niveau sur la conservation des mangroves. | Lacunes dans les données sur les mangroves dans le monde.Difficultés linguistiquesentre les Parties contractantes membres. |

**Annexe 2**

**Examen des documents communiqués par la nouvelle Initiative régionale Ramsar proposée**

1. **Objectif des Initiatives régionales Ramsar**
2. Les Initiatives régionales Ramsar (IRR) ont pour vocation d’être des moyens opérationnels d’apporter un appui concret à la mise en œuvre améliorée des objectifs de la Convention et de son Plan stratégique et d’accroître la visibilité de la Convention dans la région concernée.
* **L’Initiative régionale Ramsar Danube WILDisland (DWI**) s’efforcera de fournir des moyens pratiques pour la coopération internationale et un appui à la mise en œuvre efficace de la Convention et de son Plan stratégique dans la région du Bassin du Danube, en particulier, la mise en œuvre des Résolutions VII.9, XIV.6 et XIV.8 sur l’amélioration de la visibilité de la Convention, ainsi que les Résolutions VIII.30, IX.9 et XIV.7 sur les Initiatives régionales Ramsar.
1. L’IRR alignera ses activités et ses objectifs opérationnels sur les objectifs du Plan stratégique 2016-2024 de la Convention.
* **L’objectif stratégique de l’IRR DWI est, en tant que première Initiative régionale Ramsar axée sur les cours d’eau en Europe, d’encourager la coopération internationale et intersectorielle ainsi que la protection des cours d’eau naturels et des îles, sur le fleuve le plus international du monde.**
* L’**IRR DWI** a **six objectifs spécifiques**, comme indiqué ci-dessous :

i. **promouvoir la mise en œuvre effective du Plan stratégique de la Convention**, de ses Résolutions pertinentes et des politiques et initiatives concernant la région du Danube en soutenant les actions sur le terrain des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé ;

ii. **favoriser la coopération internationale et intersectorielle** ainsi que la protection des îles fluviales naturelles, **obtenir un soutien politique** pour renforcer le Danube en tant que corridor écologique reliant plus de régions biogéographiques que tout autre corridor en Europe, et servir d’exemple de meilleures pratiques pour la mise en place d’une infrastructure verte et bleue européenne, en mettant l’accent sur la restauration de la dynamique fluviale et des régimes hydrauliques naturels ;

iii. **préserver, développer et restaurer le fleuve Danube**, ses plaines d’inondation adjacentes et ses principaux affluents en tant qu’écosystème intégrateur et ligne de vie inspirante pour la nouvelle macro-région européenne et ses habitants ;

iv. **renforcer les capacités** dans les domaines où elles ne sont pas suffisamment développées, et en particulier pour **mettre en place et assurer une gestion adaptative et intégrée et une utilisation rationnelle** des zones humides d’importance internationale (sites Ramsar) et des autres zones humides ;

v. **transférer et échanger des connaissances et des compétences** entre les principaux acteurs de la conservation et de l’utilisation durable afin de renforcer la gestion des zones humides du Danube ; et

vi. **se coordonner avec d’autres actions et programmes régionaux et internationaux** pertinents pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides, afin de créer ainsi des synergies pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans la région.

1. Zone géographique et liste des pays qui participeront de manière active.
* La région géographique comprend les îles du Danube, les sites Ramsar et d’autres aires protégées le long du cours du Danube et de ses affluents.
* Les Parties contractantes participantes sont au nombre de dix :
* Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldavie, Serbie, Slovaquie, Roumanie et Ukraine.
1. Liste des autorités administratives Ramsar et de toutes les autres parties prenantes, par exemple les ministères en dehors de ceux chargés de la mise en œuvre de la Convention sur les zones humides, les organismes intergouvernementaux, les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention sur les zones humides, les communautés locales, les ONG, les acteurs économiques, etc. qui participeront à l’IRR :
* L’**IRR DWI** propose de travailler avec :
* Les gouvernements des Parties contractantes membres énumérées à la question 3 ci-dessus, représentés par les autorités administratives de la Convention ;
* Sur la base de la résolution de la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR), **la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Slovénie et** **la Tchécoslovaquie** seront également directement concernés et participeront aux travaux de l’IRR et une coopération sera également recherchée avec **l’Albanie, l’Italie, la Macédoine, la Pologne et la Suisse**; et
* La Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR), la Stratégie européenne pour la région du Danube (EUSDR), l’UICN, d’autres IRR (Black Sea Wet, Carpathian Wetland Initiative, MedWet, NorBalWet), des ONG et 21 administrations d’aires protégées du Danube.

**B. Mécanismes de coordination**

1. L’IRR assurera la coordination entre les Parties et les autres membres de l’Initiative : fonctions de coordination confiées à tour de rôle aux Parties ou organismes participants ; modalités à définir dans un accord régional.
* La gestion formelle de l’IRR DWI est assurée par un **Groupe de pilotage**, composé de représentants de tous les pays membres, de tous les pays non membres et de tous les observateurs. Les membres du Groupe de pilotage se réunissent et prennent des décisions conformément au mandat de l’IRR DWI[[2]](#footnote-3).
* L’**Unité de coordination**, responsable de la coordination des activités et de la mise en œuvre pratique du plan de travail de l’IRR DWI est le **Danube WILDisland Office**. Il s’agit d’un **bureau régional établi spécialement, distinct de l’Association DANUBEPARKS**, entièrement consacré à la coordination de l’IRR avec un poste de **coordination à temps plein**, hébergé dans le Parc naturel de Persina dans le Bas-Danube, en Bulgarie, ou au sein de l’Autorité de la Réserve de biosphère du delta du Danube (DDBRA, Roumanie et Ukraine).
1. L’IRR disposera de sa propre identité et de son propre logo (qui sera utilisé en association avec le logo Ramsar) afin d’éviter tout risque de confusion entre sa mission et celle des autorités administratives et du Secrétariat de la Convention sur les zones humides. Elle créera également son propre site Web et le mettra régulièrement à jour.
* L’initiative Danube WILDisland a déjà développé sa propre identité depuis 2017. **L’IRR DWI vise à développer et établir cette identité à long terme** qui indique son indépendance, son statut et son rôle. L’IRR DWI créera et utilisera son propre site Web pour promouvoir et distinguer l’Initiative, et utilisera le logo de la Convention pour une promotion ultérieure et conformément aux règles de la Convention.
1. L’IRR coordonnera des projets ou programmes régionaux en cours ou qui seront élaborés dans le cadre de l’Initiative ; le personnel d’encadrement participe à leur application ou à leur supervision.
* L’initiative Danube WILDisland recueille des informations sur les îles du système fluvial du Danube depuis 2012.
* L’IRR DWI continuera à développer et à mettre en œuvre le projet LIFE WILDisland, auquel participent 15 partenaires de huit pays.
* À l’avenir, l’IRR DWI facilitera la mise en place de nouveaux projets de suivi visant à stimuler son travail opérationnel dans l’ensemble du bassin du Danube. À titre d’exemple, un projet de concept a déjà été élaboré pour un projet Interreg dans la région du Danube visant à promouvoir cette IRR unique, à mettre en place sa structure de gestion et à favoriser sa fonctionnalité, ainsi qu’à tester des exemples de meilleures pratiques en matière de conservation et de restauration WILDisland, ainsi qu’en matière de communication et de travaux sur les politiques à mener. Le projet devrait être présenté en 2025.

**C. Gouvernance**

1. L’IRR déploiera dans la région des mécanismes existants ou prévus afin d’assurer la gouvernance, la coordination et des services consultatifs (comités, conseils, etc.), et l’ensemble des Parties contractantes concernées et autres parties prenantes pourront fournir des conseils et des informations.
* La structure de gouvernance de l’IRR DWI se compose de trois organes :

i. le Groupe de pilotage de l’IRR DWI en tant qu’organe de gestion ;

ii. le Bureau régional de Danube WILDisland au sein de l’association DANUBEPARKS en tant qu’unité de coordination ; et

iii. les groupes de travail de spécialistes en tant qu’organe consultatif.

1. L’IRR dispose ou entend disposer d’un cahier des charges, d’un règlement intérieur, d’une structure et de membres et/ou d’autres règlements écrits établis par ses soins ou en cours d’établissement.

*Existant :*

* **Cahier des charges** (règlement intérieur, structure, membres)
* **Statuts de l’Association DANUBEPARKS**

*En cours, en préparation :*

* **Plan stratégique à long terme** (à préparer dans le cadre d’un processus global ; pour la discussion et la définition des perspectives à long terme de l’IRR DWI, un processus sera lancé immédiatement après l’adoption de cette IRR ; ce processus comprend une série d’ateliers, l’échange d’expériences avec les IRR existantes et la participation des principales parties prenantes dans ce processus). Ce document combinera les résolutions et le Plan stratégique de la Convention avec d’autres programmes mondiaux dans les domaines de la biodiversité, du climat, des terres et du développement durable.
* **Stratégie de communication** (un groupe de travail sur la communication sera formé pour définir en détail la communication interne ainsi que pour élaborer la stratégie de communication externe et de participation des parties prenantes).
* **Orientations pour la non-discrimination et l’égalité** dans les travaux de l’IRR DWI (élaborées en collaboration avec des spécialistes externes, voir point 8).

**D. Éléments de fond**

1. Approche de l’IRR pour créer un milieu porteur dans la région, fournir un cadre pour l’élaboration de réseaux de collaboration et chercher à collaborer avec d’autres organismes intergouvernementaux ou régionaux et internationaux, avec des ONG locales et avec des partenaires, y compris les OIP Ramsar présentes dans la région.
* L’**IRR DWI** utilisera le réseau existant de l’association DANUBEPARKS, travaillera avec la Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR), s’engagera dans la stratégie de l’UE pour la région du Danube en tant qu’observateur au sein du groupe de pilotage du groupe de travail EUSDR, et cherchera à collaborer avec l’UICN et d’autres organismes.
1. Approche de l’Initiative pour utiliser au mieux les outils de la Convention sur les zones humides et tenir compte du solide appui scientifique et technique fourni par des institutions compétentes susceptibles de devenir partenaires de l’Initiative.
* L’**IRR DWI** cherchera à utiliser divers outils offerts par la Convention sur les zones humides, en particulier les Manuels 1, 2, 6, 9, 13, 15, 16, 18, 19, 20 ainsi que les Rapports techniques.
1. Approche et activités précises de l’Initiative pour améliorer la visibilité de la Convention et faire connaître ses objectifs :
* Conformément à son cadre d’action 2016-2030, l’IRR DWI élaborera une stratégie de communication qui servira de feuille de route pour transmettre les images et messages pertinents aux différentes cibles prioritaires. L’IRR DWI utilisera son propre logo, son site Web et son bulletin d’information comme moyen de communication, mais le logo de la Convention sera utilisé en parallèle, en respectant toutes les règles et réglementations et en reconnaissant le fait que l’IRR ne peut agir que sur mandat de ses membres et qu’elle ne fait partie d’aucune autorité ou organisation nationale ou locale, même si un tel organisme fournit un soutien ou des dispositions d’hébergement.
* La visibilité par l’utilisation du logo, du nom ou des documents clés de la Convention sera assurée par divers moyens organisés au sein de l’IRR DWI ou par son intermédiaire, tels que : des publications et des politiques communes (stratégies, plans, etc.), des publications (site Web, brochures, lignes directrices, panneaux, etc.), des ateliers, des réunions et des conférences (événements de renforcement des capacités, préparation de concepts et de projets, réunions annuelles, etc.) et des campagnes de sensibilisation (p. ex. la Journée du Danube, la Journée des volontaires, les Danube Art Masters).

**E. Appui financier et autre**

1. Dépenses prévues et besoins financiers pour la période 2024-2025 et bailleurs de fonds, incluant les montants promis et les besoins qui restent à financer. Décrire également les dépenses prévues, les sources et les montants des ressources obtenues pour l’année 2022.
* Les dépenses totales prévues par an seront d’environ 105 500 CHF pour la période 2025-2027. Les dépenses totales prévues pour 2024 devraient s’élever à 39 000 CHF.
* Le budget sera consacré à 1) la gestion et la coordination, 2) la communication, la visibilité et la mise en réseau, 3) la conservation et la restauration dans le cadre de Danube WILDislands, et 4) le renforcement des capacités.

* Les sources de revenus sont les suivantes :
* contribution des États membres (par projet) ;
* soutien au démarrage par le budget administratif de la Convention ;
* soutien financier des organisations internationales ;
* projets financés par l’UE (LIFE WILDisland (en cours), Interreg Ramsar WILDisland (en préparation), Horizon Danube4all (en cours), diverses petites subventions de l’UE) ; et
* donateurs et partenariats (contributions privées, dons du secteur privé, fondations et trusts).
1. Fonds de départ à partir du budget administratif sollicités ou non. Comment l’Initiative générera ses propres ressources et deviendra financièrement autosuffisante après la phase de départ et à long terme :
* Conformément à la résolution sur ce sujet, l’IRR DWI souhaiterait bénéficier d’un soutien financier de démarrage au titre du **budget administratif de la Convention, à compter de juin 2024**.
* **Montant demandé pour 2024 : 29 000 CHF.**
* **Années suivantes : 30 000 CHF par an.**
1. Conduite de la gestion financière par l’IRR, de manière à assurer la transparence et la responsabilité.
* L’Unité de coordination de l’IRR DWI est responsable de la compilation des rapports financiers annuels pour le mois de mars de l’année suivante. Les rapports annuels sont ensuite présentés, révisés et approuvés par le Groupe de pilotage de l’IRR DWI et également soumis au Conseil d’administration de DANUBEPARKS et au Secrétariat de la Convention.
* Les rapports annuels seront également publiés sur le site Web de l’IRR DWI et seront donc accessibles au public.
* L’audit financier est tout d’abord assuré par la commission d’audit de DANUBEPARKS au sein de l’association DANUBEPARKS (voir les statuts, annexe 2), qui contrôle de manière indépendante le travail de l’association DANUBEPARKS, y compris l’unité de gestion de l’IRR DWI en tant que bureau régional de l’association.
* En outre, un audit financier externe sera engagé pour toutes les recettes et dépenses financières, les transactions et les activités liées au travail de l’IRR DWI.
1. Organismes ayant exprimé leur appui politique en plus de ceux qui ont soumis une lettre nationale de soutien.
* Informations non disponibles.
1. Liste des lettres de soutien (Formulaire B) émanant d’autorités administratives nationales et d’autres partenaires de la Convention.
* Dix Parties contractantes ont soumis une lettre nationale de soutien : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Moldavie, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine.
1. Basé sur les dépenses annuelles réelles déclarées par les IRR (pour celles déclarées dans une devise autre que le CHF, le taux de change moyen annuel pour 2022 a été appliqué). [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://www.ramsar.org/document/terms-reference-danube-wildisland-ramsar-regional-initiative>. [↑](#footnote-ref-3)